



Crise du lait : la réalité

I - La situation de la filière laitière française est grave

- ↪ La France n'est plus compétitive par rapport à ses voisins européens.
- ↪ Le prix du lait payé aux producteurs est déconnecté de la réalité économique.

La France cherche à la fois :

- à maintenir le plus grand nombre possible de producteurs laitiers,
- à réduire sa production de lait,
- à imposer aux entreprises de transformation un prix du lait aux producteurs plus élevé de 20 à 25% que ceux de leurs concurrents

A terme, la France risque :

- une perte de compétitivité des transformateurs laitiers français vis-à-vis de la concurrence étrangère,
- le repli de la filière laitière sur quelques produits de niche mieux valorisés de type AOC, produits laitiers de montagne ou lait bio,
- la fermeture de sites de transformation laitière et l'abandon des parts de marché à la concurrence sur le marché français et à l'export,
- la baisse de la production laitière et une réduction drastique du nombre d'exploitations laitières par manque d'acheteurs pour leur lait,
- une désertification de l'espace rural dans de nombreuses régions où le lait est un facteur majeur de maintien d'une activité économique

Si cette situation devait perdurer les producteurs seraient perdants car, leur lait étant devenu plus cher que celui des autres producteurs européens, ils ne trouveraient plus d'entreprises pour le collecter et devraient cesser leur activité.

Les transformateurs laitiers français de taille internationale seraient alors amenés à délocaliser leurs outils industriels et à approvisionner le marché français via des importations des pays voisins. Les transformateurs d'envergure régionale ou nationale devraient, à terme, cesser leur activité par manque de compétitivité.



Les prémices de ce scénario :

- **la production laitière baisse en France alors que les quotas laitiers augmentent, (Annexe I)**
- **la France est le pays le plus en-dessous de son quota** en Europe après le Royaume Uni alors qu'elle a une vocation évidente à produire du lait sur son territoire et à le transformer, (Annexe II)
- **les importations en France des produits laitiers de grande consommation se développent aux dépens de la production nationale, (Annexe III)**

peuvent déjà être observés en France.

Cela conduit à des baisses de production des produits de grande consommation (PGC) et en parallèle une hausse des fabrications de produits industriels vendus à perte.



II - Transparence et vérité économique : Il faut distinguer prix du lait, recette des producteurs et coût du lait

↳ Le prix du lait

Le prix du lait est structurellement différent chaque mois :

Les prix du lait payés aux producteurs varient chaque mois en fonction des volumes de production. Le prix le moins élevé est payé en avril, qui est le mois de plus forte production et où le coût de production du lait est le plus faible : abondance de l'herbe au printemps. Le prix le plus élevé est payé en juillet et août, moment où la production est la plus faible et le coût de production plus élevé.

Parler du prix du lait sur un seul mois de l'année n'a aucune signification. Il faut parler d'un prix moyen du lait annuel, en pondérant chaque mois le prix par les volumes de lait produits. (*Annexe IV*)

Exemple : quand on parle d'un prix du lait de 210 €/1000 litres pour avril 2009, cela correspond à un prix du lait annuel selon l'entreprise qui collecte, de 260 € à 280 € pour 2009 pour un lait au standard de référence 38 – 32 (référence indiquant le taux de matière grasse contenue dans le lait).

↳ La recette des producteurs

Le prix du lait n'est pas le seul revenu des producteurs

Le prix de base du lait n'est pas la seule composante de la recette laitière des producteurs. (*Annexe V*). Elle se compose de plusieurs éléments :

Recette laitière :

- ✓ Le prix du lait à 38 g/l de matière grasse et 32 g/l de matière protéique (voir ci-dessus),
- ✓ Le paiement des grammes supplémentaires de matière grasse et de matière protéique, qui représentent en moyenne 20 €/1000 litres. Car les laits effectivement collectés et payés aux producteurs ont des taux de matière grasse et de protéines largement plus élevés que les 38 et 32 g/l de la référence,
- ✓ L'aide directe laitière versée directement aux producteurs de lait par l'Union Européenne (budget de la PAC), environ 30 €/1000 litres de quota laitier.



Soit 4 milliards d'euros qui sont redistribués aux producteurs européens par la Commission européenne ce qui représente 700 millions d'euros pour les producteurs français.

Exemple: quand on parle d'un prix du lait à 210 €/1000 litres* en France en avril, il faut comprendre que les producteurs de lait recevront en réalité en 2009 en moyenne une recette de : 270 € + 20 € + 30 € = 320 €/1000 litres.

C'est ce prix de 320 €/ 1000 litres qu'il faut comparer au coût de production de 260 € annoncé par une organisation de producteurs, de 305 € pour une autre, de 350 € pour une 3^{ème}...

* Prix de base

↳ Le coût du lait pour l'entreprise

Pour l'entreprise, le coût de son approvisionnement en matière première est constitué par le prix du lait payé aux producteurs auxquels s'ajoutent les pertes subies sur « la valorisation » des excédents transformés en beurre-poudre. Les laits d'excédents représentent 30% de la collecte nationale. **En effet, l'entreprise collecte tout le lait produit et le transforme.**

Les valorisations du lait sont très différentes entre certains PGC et les produits industriels. La valorisation du lait en beurre poudre est très fluctuante, mais structurellement négative, voire très négative comme en 2008 et 2009. La perte subie par les entreprises sur le beurre poudre doit donc être intégrée dans le mode de détermination du prix du lait. (Annexe VIII)



III - Rebâtir la compétitivité de la filière en France

↳ Comparaison avec les prix du lait payés en Europe

La chute du prix du lait est un phénomène général en Europe, dû à une production de lait excédentaire par rapport à la demande, au niveau européen et mondial. La baisse du prix du lait s'est produite beaucoup plus tôt et plus fortement dans tous les pays de l'Europe du Nord et de l'Est. (*Annexe VI*)

Par ailleurs, le prix de base n'est pas éloigné de son niveau d'il y a 2 ou 3 ans et il reste toujours supérieur à celui pratiqué aux Pays-Bas, Danemark et nord de l'Allemagne.

On constate que la France fait partie des cinq pays qui paient le lait aux producteurs le plus cher en Europe. Les prix du lait élevés dans ces pays résultent d'un contexte particulier :

- le déficit de lait en Italie, en Espagne, au Portugal et en Grèce, compensé par des importations massives de lait vrac à bas prix qui permettent aux entreprises de faire une péréquation,
- une production bio et de montagne en Autriche,
- des coûts de production particulièrement élevés en Finlande.

En revanche, le prix du lait en France a été beaucoup plus élevé que dans tous les autres pays de l'Europe du nord et de l'est qui sont directement concurrents sur ses marchés.

Les prix du lait payés en France en 2009 sont aussi beaucoup plus élevés par exemple qu'en Allemagne, premier fournisseur et premier client de la France, ce qui conduit **à une situation de concurrence intenable** sur un grand nombre de marchés : lait de consommation, crème de consommation, emmental, pâtes molles, produits industriels.

↳ De nouvelles relations entre producteurs et acheteurs

On ne peut pas parler valablement de prix sans parler de volumes. Les contrats devraient comporter un mécanisme de définition du prix qui pourrait faire référence aux indices de tendances de l'interprofession. Par ailleurs, ils pourraient comporter des engagements sur les différents volumes qui seront livrés par les producteurs et les prix correspondants.

Les valorisations du lait sont en effet très différentes entre certains PGC et les produits industriels. La perte structurelle subie par les entreprises sur le beurre poudre doit être intégrée dans le mode de détermination du prix du lait.



IV - Refonder une politique agricole européenne

↳ L'autorégulation par le marché ne fonctionne pas dans le secteur laitier :

- Les producteurs de lait ne peuvent pas augmenter rapidement leur production en cas de pénurie :
 - le niveau de production par vache est déjà proche du maximum en Europe
 - les disponibilités en fourrage sont un facteur limitant majeur
 - il faut 3 ans pour qu'une vache laitière arrive en production,
- Inversement, en cas de surproduction et de prix du lait non rémunérateur qui en résulte, aucun éleveur n'a intérêt personnellement à diminuer sa production. S'il le fait, il se pénalise lui-même car il diminue son chiffre d'affaires et ne pourra plus rembourser ses emprunts. Il a donc tendance à augmenter sa production pour préserver son revenu.

Nous assistons depuis 2007 aux **conséquences de la dérégulation** :

- La filière s'organise pour éviter au maximum de produire des excédents.
- Dès que les aléas climatiques font baisser la production laitière en dessous des besoins, comme en 2007, la réduction de l'offre, **dans un marché où la demande est très peu élastique, se traduit par une envolée considérable** des prix de marché du beurre poudre, suivi très rapidement par les PGC génériques et enfin par les PGC de marques,
- Les gouvernements s'émeuvent de la hausse des prix aux consommateurs et, faute de traiter les causes du phénomène - à savoir l'absence de régulation - **s'en prennent au thermomètre** : c'est-à-dire à la hausse du prix du lait payé aux producteurs. Hausse dont ils rendent responsable le mécanisme de recommandation nationale interprofessionnelle conduit en France par les trois familles professionnelles,
- Quand la demande de produits laitiers fléchit pour cause de prix élevés et que parallèlement la production laitière est stimulée par des prix du lait élevés, le secteur bascule dans la surproduction comme en 2009.
- A ce moment, les Pouvoirs Publics s'inquiètent des conséquences pour les producteurs de lait et cherchent à imposer un prix du lait à payer aux producteurs supérieur à ce que le libre jeu du marché établit.

Une telle volatilité des prix est appelée à se développer et à s'amplifier si des mécanismes de régulation ne sont pas mis en place au niveau européen.



↳ De l'intérêt des mécanismes de régulation des marchés

Le premier outil régulateur est l'achat des excédents de beurre et de poudre de lait par la commission européenne à travers l'intervention publique. L'objectif de la réforme de la PAC de 2003 consistait à réduire l'intérêt de l'intervention en limitant les volumes garantis de beurre et de poudre achetés chaque année et en diminuant les prix d'achat de ces produits. De ce fait, le filet de sécurité que représente l'intervention correspond à des prix du lait trop faible (180 €/t) pour la survie de la quasi-totalité des producteurs de lait européens.

Sur les volumes, la Commission européenne se prépare à prolonger les achats à l'intervention au-delà du 31 août au titre des mesures d'urgence. En effet, laisser s'établir un prix de marché sans filet de sécurité sur un marché inélastique au prix conduirait à un effondrement des prix du lait à des niveaux qui conduiraient à la faillite généralisée du secteur laitier européen. On rappellera à ce sujet que les prix du lait chez les concurrents de l'Europe sur le marché mondial (Nouvelle-Zélande, Argentine...) peuvent descendre jusqu'à 100 à 120 €/t de lait comme en 2002, sans que ces concurrents ne baissent leur production à court terme

Quand le marché européen est excédentaire en lait sur une longue période, les prix de vente des PGC génériques ont tendance à s'aligner sur la valorisation beurre poudre, en particulier chez nos voisins européens, sous la pression de la grande distribution.

Quand le prix payé aux producteurs baisse comme sur la période 2003-2006, les distributeurs obtiennent des baisses sur les prix sortie-usine des produits laitiers, mais préfèrent maintenir les PVC plutôt que de répercuter la baisse obtenue sur leurs prix de vente consommateurs.

Inversement, quand le prix du lait aux producteurs augmente, l'industrie n'arrive pas à répercuter la totalité de cette hausse. En revanche, les distributeurs répercutent intégralement la hausse de leurs prix d'achat sur les prix de vente aux consommateurs. (*Annexes IV et IV bis*).

En renforçant le pouvoir de négociation des distributeurs, la loi LME risque d'avoir comme conséquence le renforcement de ces comportements qui créent une inflation des prix consommateurs néfaste pour la demande en produits laitiers.

↳ De nouveaux outils de régulation européens :

Face aux positions fermes et figées de la Commission et constatant que la Commission européenne applique strictement son bilan de santé, les outils de régulation actuels doivent être conservés et ceux à venir inventés.

Il faut :

- veiller à ce que l'intervention (retrait du marché beurre-poudre) fonctionne efficacement.



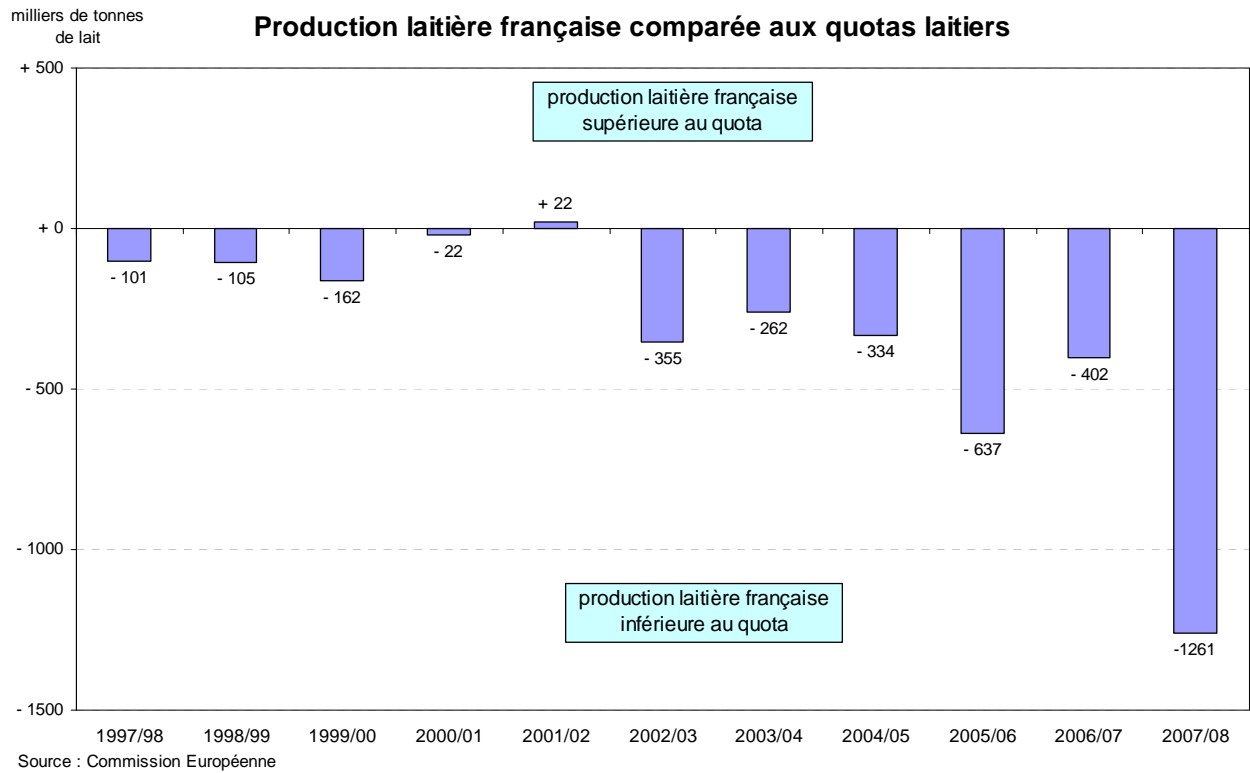
- introduire un accompagnement de la restructuration de la filière laitière.
- Prendre, peut-être, exemple sur des schémas mis en place par nos concurrents comme les américains avec leur programme de dégageant sous forme d'aide alimentaire et de primes assurantielles.

Il n'y a pas de politique laitière durable en dehors des réalités. Les prix du lait en France ne peuvent être déconnectés des réalités du marché européen. Même quand ces marchés sont défavorables. A défaut c'est toute la filière qui serait fragilisée, ajoutant par là une crise Française à la crise mondiale. La filière laitière française doit dans ce contexte économique nouveau retrouver son dynamisme.



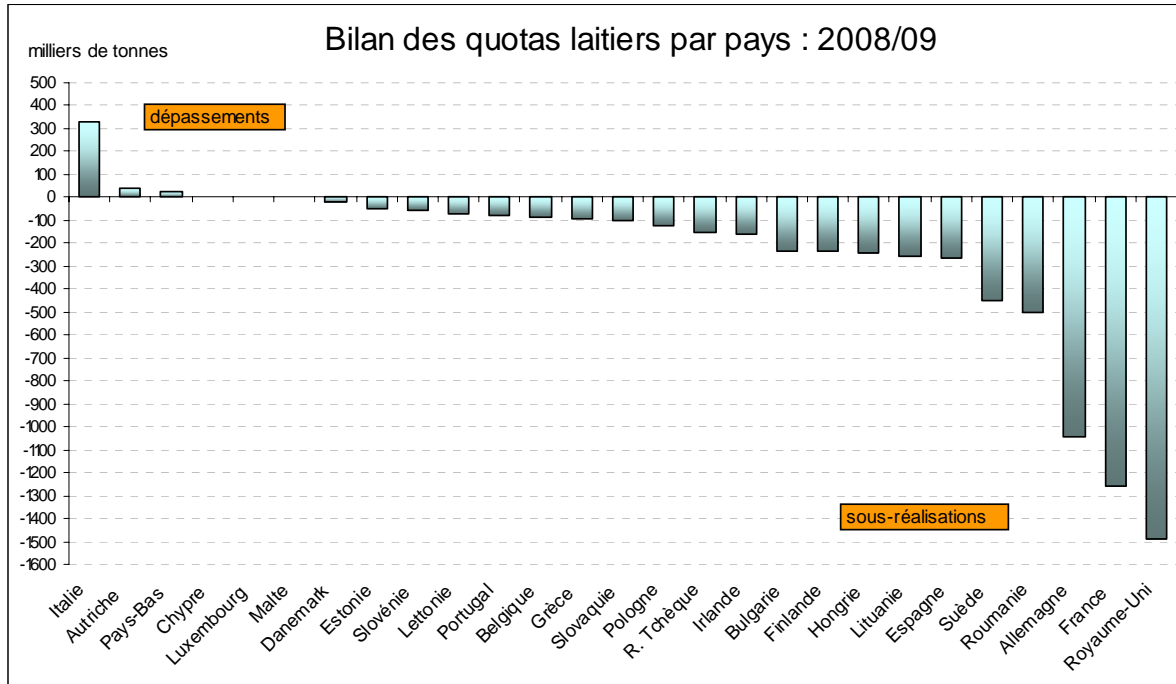
ANNEXES

Annexe I





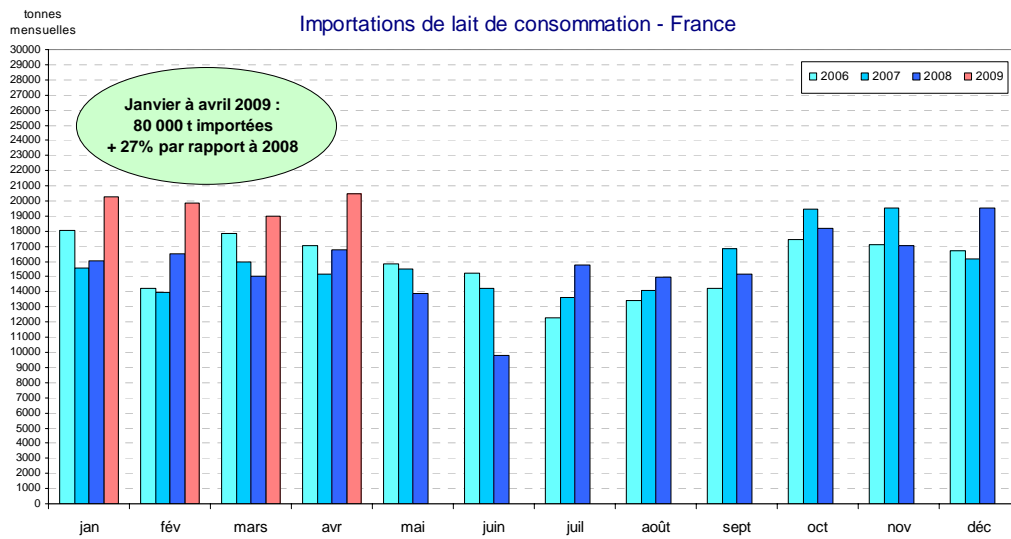
Annexe II



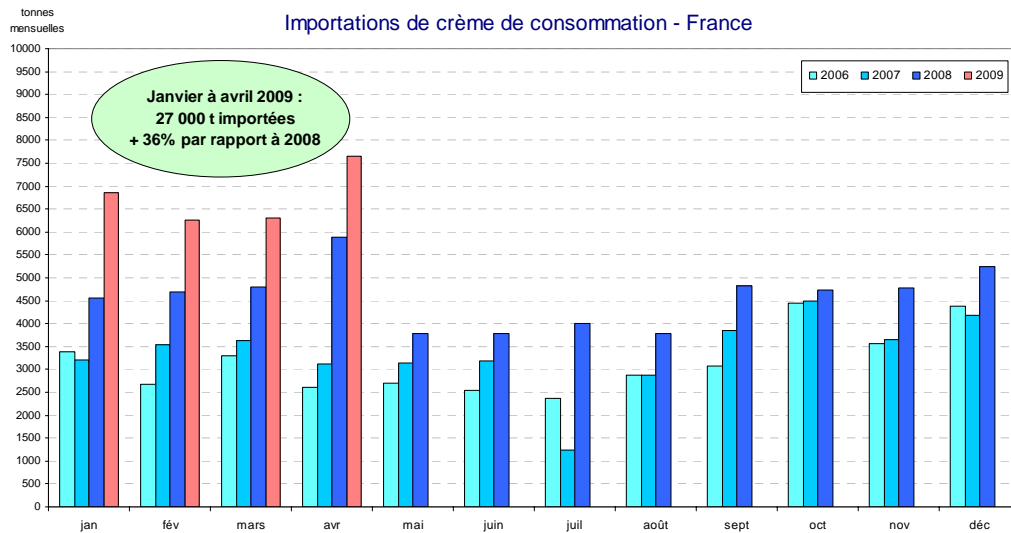
Source : France AgriMer



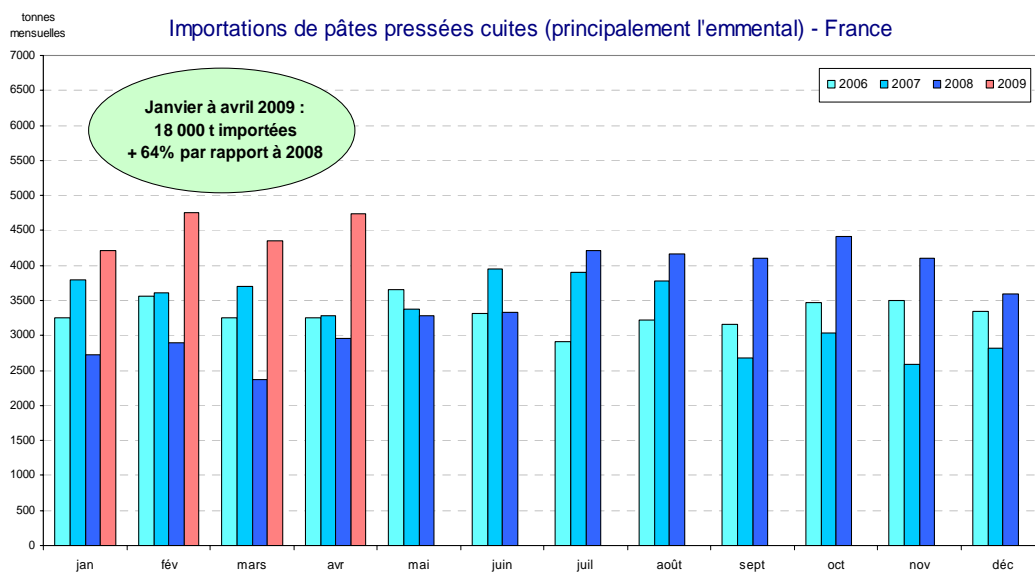
Annexe III



Source : Douanes



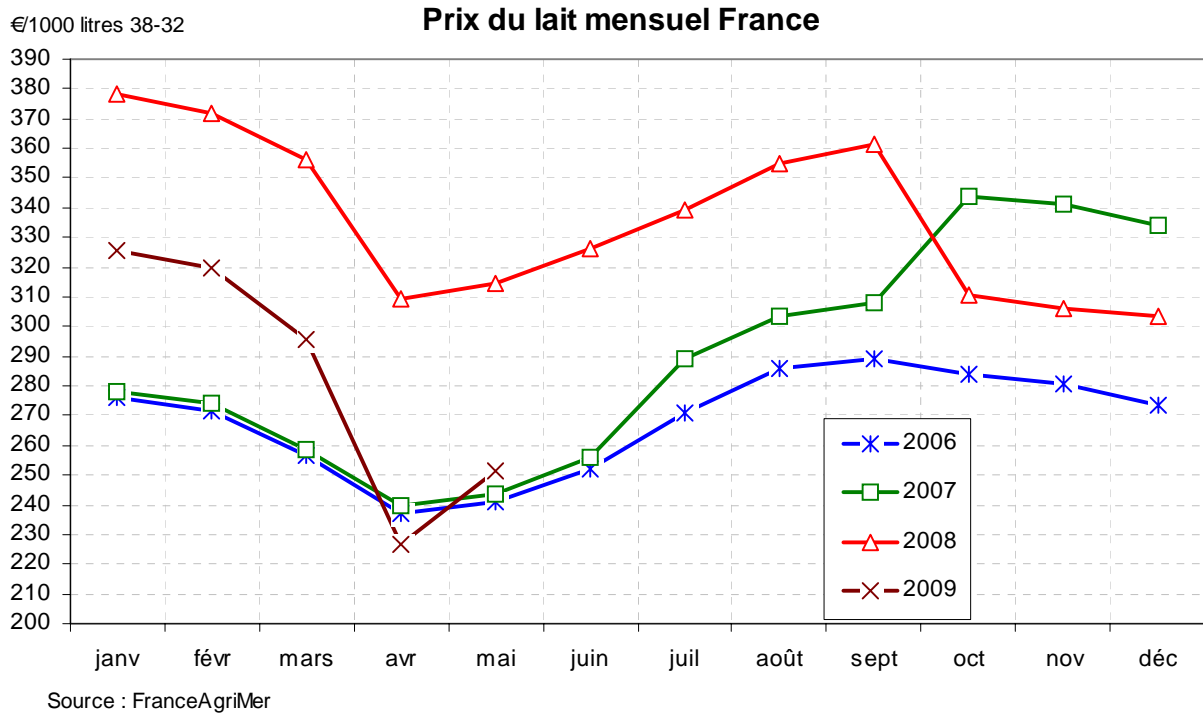
Source : Douanes



Source : Douanes

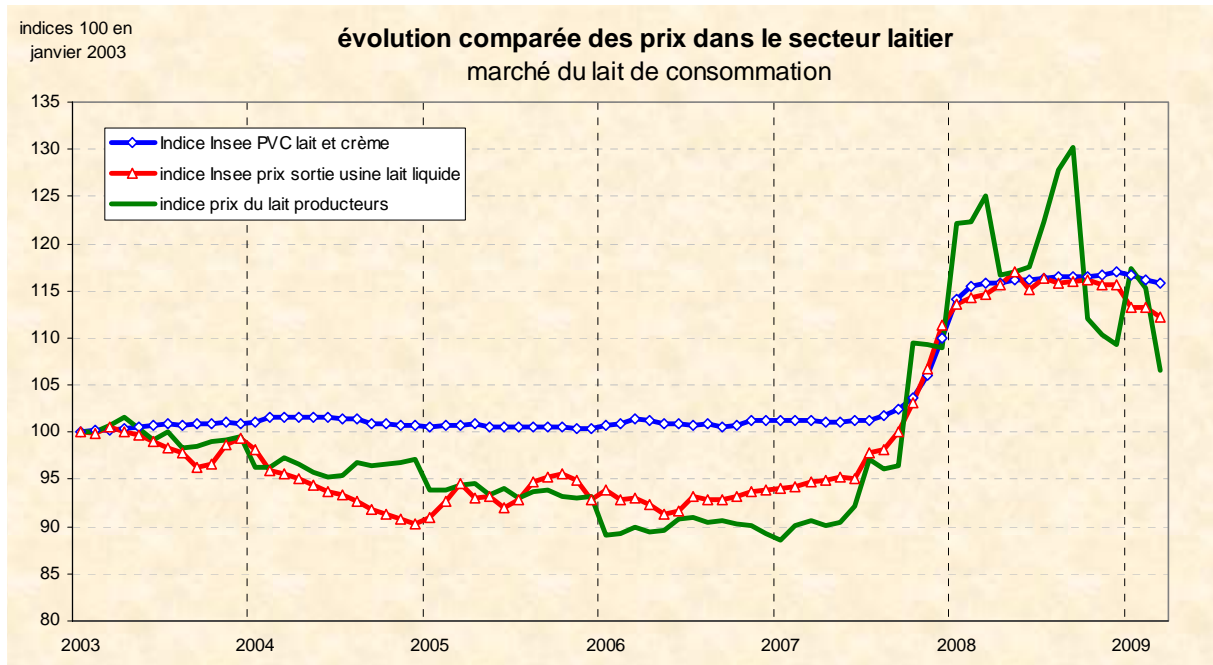


Annexe IV





Annexe IV bis



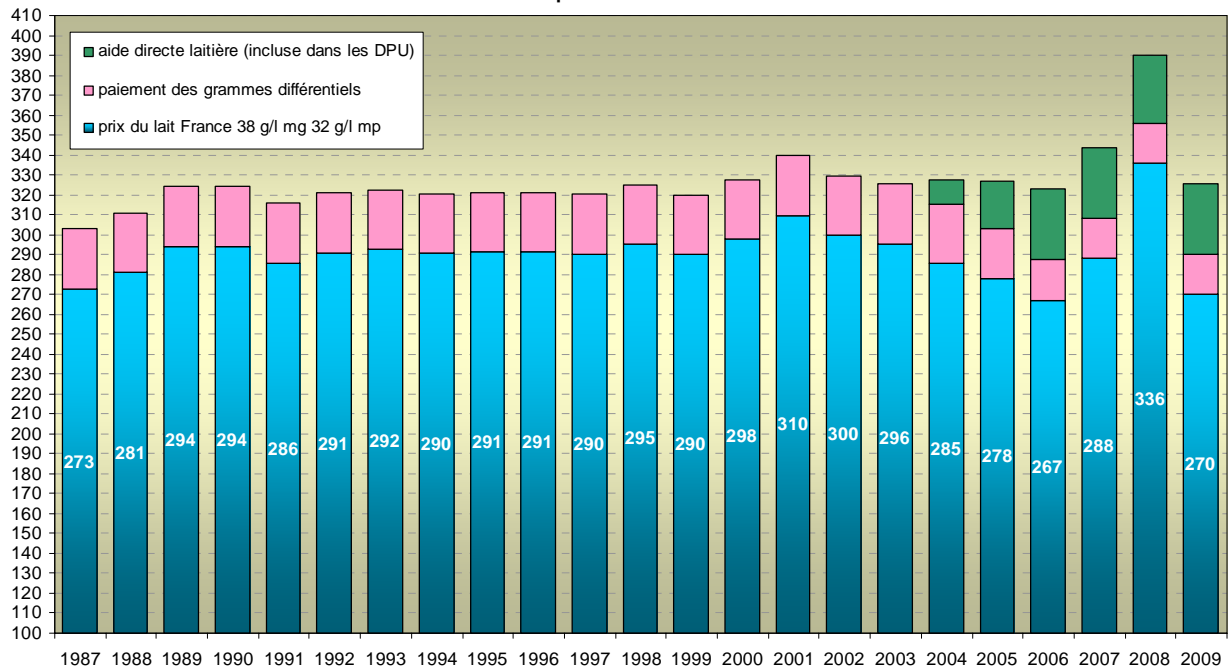
Source : Insee



Annexe V

€/ 1000 litres

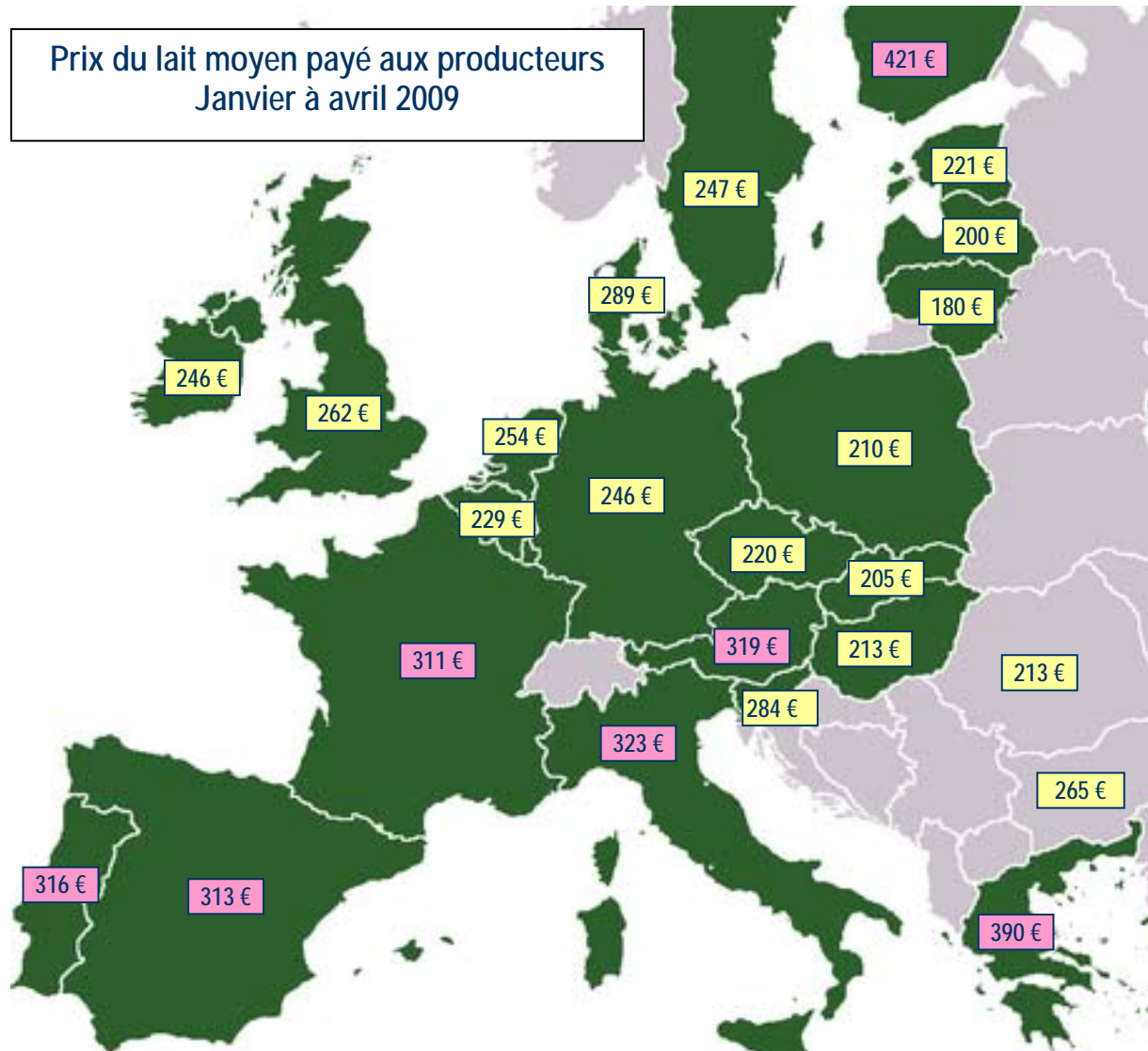
recette laitière des producteurs de lait - France



Source : enquête Office de l'Élevage

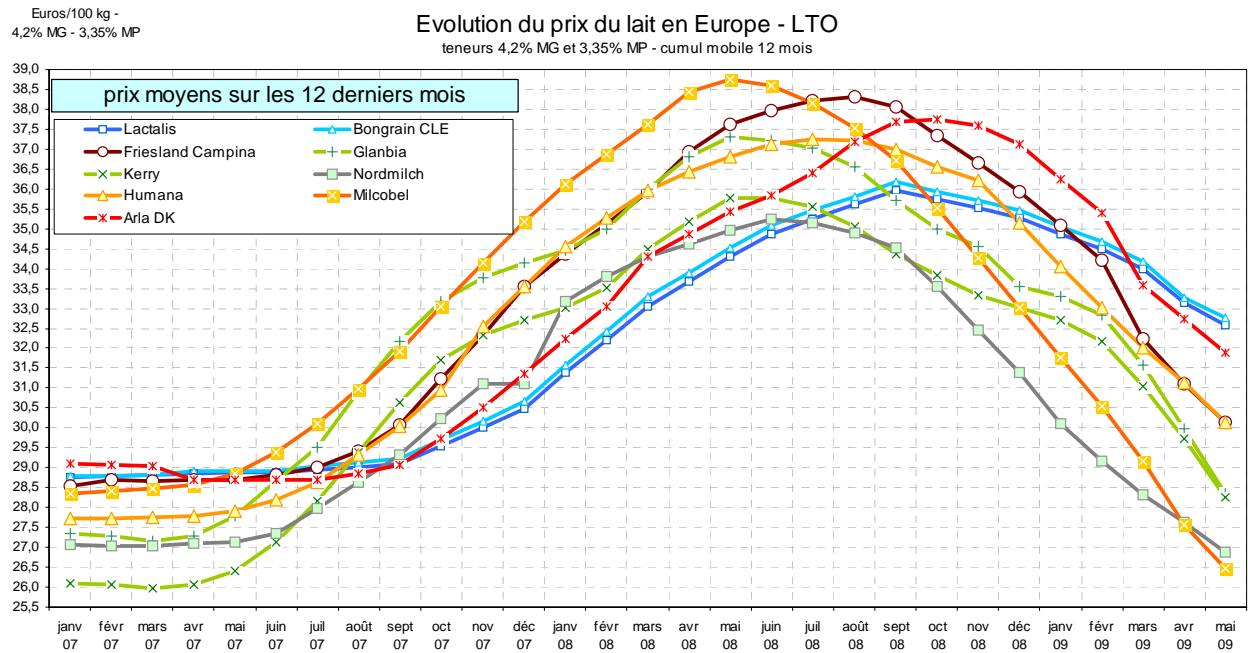


Annexe VI





Annexe VII



Source : LTO



Annexe VIII

